

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
UNITE DE GESTION DU PROJET SECTORIEL EAU ET ASSAINISSEMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 03/PSEA/MHA/2022

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le coût du **Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)** et, a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de **Réalisation de 348 forages de reconnaissance transformables en 96 forages d'exploitation dans 96 localités dans la wilaya de l'assaba, du Gorgol et de Guidimakha en trois lots distincts :**

- ✓ Lot1 : Réalisation de 37 forages d'exploitation dans 37 localités dans la wilaya de l'Assaba,
- ✓ Lot2 : Réalisation de 26 forages d'exploitation dans 26 localités dans la wilaya du Gorgol
- ✓ Lot3 : Réalisation de 33 forages d'exploitation dans 33 localités dans la wilaya du Guidimakha

Le délai d'exécution des travaux est de 08 mois pour chaque lot.

2. Le **Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement** invite, par le présent appel d'offres, les soumissionnaires à présenter leurs Offres sous pli fermé, pour la réalisation de **348 forages de reconnaissance transformables en 96 forages d'exploitation dans 96 localités dans la wilaya de l'assaba, du Gorgol et de Guidimakha en trois lots distincts.**

3. La procédure sera conduite par Appel d'Offres National (AON), tel que défini dans les « Règles des Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteur de FPI. » datée de juin 2016, révisées en novembre 2017 et en août 2018] (*« les Règles de Passation des Marchés »*). Il est ouvert à tous les soumissionnaires originaires des pays éligibles.

4. Les Soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la **Cellule de Coordination du Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)** et examiner le Dossier d'Appel d'Offres durant les heures de bureau [*de 8 :00 à 17 :00 heures*] à l'adresse indiquée ci-dessous :

Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)

TVZ, ilot D, N°13 – B.P:2781

Téléphone/Fax + 222 45 25 70 15.

Courriel : mtarm2002@yahoo.com

5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire éligible contre un paiement d'une somme non remboursable de 10 000 MRU. Le paiement sera effectué au niveau du trésor public Le Dossier d'appel d'offre sera remis au représentant du soumissionnaire contre présentation de la quittance du trésor.

6. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes :

- Une capacité d'autofinancement d'un montant de
 - ✓ Lot n°1 (Assaba): 7 100 000 MRU en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels.
 - ✓ Lot n°2 (Gorgol): 5 600 000 MRU, en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels.
 - ✓ Lot n°3 (Guidimakha): 6 700 000 MRU, en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels.
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel durant les trois dernières années (2021, 2020 et 2019) d'un montant au moins égal au montant de
 - **Lot 01 (Assaba): 14 500 000 MRU.**
 - **Lot 02 (Gorgol): 11 500 000 MRU.**
 - **Lot 03 (Guidimakha) : 13 500 000 MRU.**
- Avoir réalisé au cours des cinq dernières années (2021,2020, 2019 2018et 2017), au moins deux (02) marchés similaires, de même nature et de même complexité.

7. Les Soumissions doivent être remises à l'adresse indiquée à la fin de cet Avis d'Appel d'Offres au plus tard le **26 octobre 2022 à 12Heure**. La remise des soumissions par voie électronique *ne sera pas permise*. Toute Soumission reçue après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaite assister à l'ouverture des plis à l'adresse indiquée ci-dessous, le **26 octobre 2022 à 12Heure**.

8. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre pour un montant :

- ✓ **Lot n°1 (Assaba) : 400 000 MRU** valable **118 jours**, à compter de la date de dépôt de soumissions
- ✓ **Lot n°2 (Gorgol): 300 000 MRU** valable **118 jours**, à compter de la date de dépôt de soumissions.
- ✓ **Lot n°3 (Guidimakha) : 350 000MRU** valable **118 jours**, à compter de la date de dépôt de soumissions.

9. Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Déclaration en matière d'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).

10. L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est la suivante :

Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics
du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement :
Adresse : I Lot C, lot N°445 Teveragh Zeina
Nouakchott Mauritanie Tel : (+222) 45 25 38 52
Email: cpmpmha@gmail.com

Remarques importantes :

- Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires. Les attestations de bonne fin doivent être certifiées conformes à l'original par une autorité compétente.
- Il est exigé de renseigner et justifier pour chaque expérience les éléments suivants :
 - La référence du marché,
 - Le montant du marché,
 - La date de réception (fournir le PV de réception),
 - Descriptif des travaux (fournir une copie du marché),
 - Les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage public bénéficiaire.
- Les références réalisées par les sociétés-mères ou en qualité de sous-traitant ne seront pas prises en compte lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires
- En cas d'expérience acquise grâce à un groupement de deux ou plusieurs entreprises, elle ne sera prise en considération que si l'accord de groupement a été annexé au marché et cité en tant que tel, et que l'accord indique clairement le rôle, les tâches et la part (en %) de chacun dans le groupement. Dans ce cas l'expérience considérée sera uniquement celle indiquée dans l'accord de groupement, même si l'un ou l'ensemble des membres du groupement détiennent une attestation d'expérience délivrée par un maître d'ouvrage. Dans tous les cas, et pour un projet déterminé dont les références sont mobilisées par deux soumissionnaires ou plus (séparés ou en groupement) la quantité totale de références de ce projet ne peut être décomptée de manière cumulée pour les différents intervenants.
- Le MHA se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des références des soumissionnaires (y compris, au besoin, des visites des infrastructures réalisées dans le cadre des références du soumissionnaire).
- Les états financiers doivent être certifiés par un commissaire aux comptes agréé. Pour les entreprises mauritaniennes, les chiffres d'affaires déclarés dans les états financiers et justifiés par des attestations délivrées par la Direction Générale des Impôts pour tous les exercices considérés (2019-2021).

Le Coordinateur National du Projet PSEA

Mohamed El Moctar Mohamed TALEB

